



Québec, le 18 juillet 1991

Monsieur Pierre Paradis
Ministre de l'Environnement
3900, rue Marly, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport de médiation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement portant sur le projet Cogénération de la compagnie Kruger inc. à Trois-Rivières.

M. Pierre Quesnel a agi comme négociateur dans ce dossier.

Je vous informe par la présente que le travail de la commission dans ce dossier a permis de conclure à une solution équitable pour tous.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,


Bertrand Tétreault



Québec, le 11 juillet 1991

Monsieur Bertrand Tétreault
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
12, rue Sainte-Anne, 1er étage
Québec (Québec)
G1R 3X2

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport de médiation relativement au projet de cogénération de la compagnie Kruger inc.

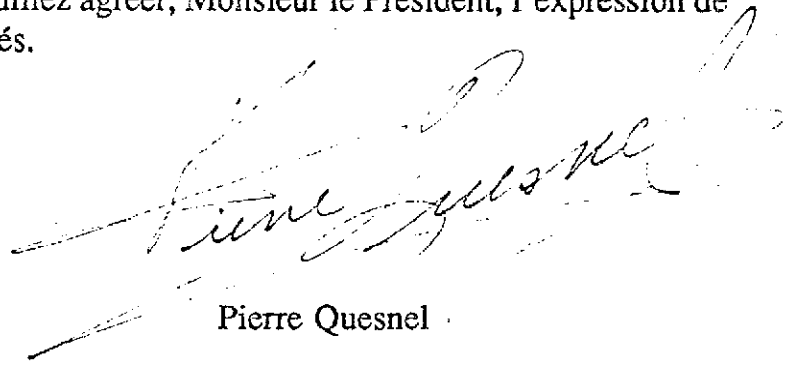
Deux demandes d'audience ont fait l'objet de médiation. Pour la première demande, le requérant de Trois-Rivières s'est désisté à des conditions bien précises. Vous trouverez ci-joint copie de ce désistement.

Le deuxième requérant, le "Mouvement au Courant", représenté par M. John Burcombe, n'a pas voulu se désister pour des raisons qui peuvent être assimilées à une forme de "radicalisme académique". Néanmoins, nous ne pouvons que répéter les conclusions rédigées lors de notre rapport d'enquête préaudience relativement à ce dossier. L'équité dans

...2

les circonstances de ce dossier doit prévaloir. Les requérants seront bien servis par la tenue d'audiences génériques, de toute manière, et la compagnie Kruger participera à ces audiences.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Pierre Quesnel". The signature is written in dark ink and is positioned above the printed name.

Pierre Quesnel

PROJET DE COGÉNÉRATION DE L'USINE KRUGER INC.

RAPPORT DE MÉDIATION

Ce projet fait l'objet de deux demandes d'audience.

1. Demande d'audience : M. Michel Pronovost

En ce qui a trait à la première demande d'audience, suite à des discussions téléphoniques et suite à une rencontre avec le requérant, M. Michel Pronovost, une entente a été signée afin de permettre à la compagnie Kruger d'obtenir immédiatement un certificat d'autorisation, pour son projet "Cogénération Vapeur-Électricité".

Le retrait de la demande d'audience est conditionnel cependant à ce que soient tenues, cet automne, des audiences génériques sur la cogénération et à ce que la compagnie Kruger installe à Trois-Rivières une station d'échantillonnage de l'air ambiant après le début d'opération du projet de cogénération. La compagnie Kruger s'est déjà engagée, auprès du MENVIQ, à installer une telle station. Le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, a par ailleurs confirmé qu'il mandatera prochainement le BAPE pour tenir des audiences génériques sur la cogénération, dans une correspondance en date du 11 juin 1991.

2. Demande d'audience : "Le Mouvement au Courant"

Le "Mouvement au Courant" s'intéresse à toutes questions relatives aux politiques énergétiques. Plus spécifiquement, ce groupe s'est donné comme mandat de veiller à l'utilisation et à la gestion rationnelle des ressources naturelles, particulièrement des ressources énergétiques.

Dans le cadre de la médiation, une visite a été effectuée à l'usine Kruger de Trois-Rivières. Lors de cette visite étaient présents M. John Burcombe (Mouvement au Courant), M. Michel Zdanowicz (ingénieur en chef - Kruger), M. Robert Jobin (directeur de l'Environnement - Kruger) et Pierre Quesnel (BAPE). Sur les lieux du projet éventuel, toutes les questions ont pu être posées par M. Burcombe, et l'ingénieur en chef, M. Zdanowicz, s'est efforcé, à mon avis, de répondre de la façon la plus complète possible aux questions.

Conséquemment à la visite de l'usine, une rencontre entre le soussigné et le "Mouvement au Courant" a eu lieu. La séance de négociation a été d'une durée de 4 heures.

En bout de piste, il ressort que la position du "Mouvement au Courant" relativement au projet de la compagnie Kruger demeure "il faut bloquer le projet comme moyen de pression en attendant que le gouvernement ait une politique générale sur les projets de cogénération".

Pour des raisons d'équité, il semble inadéquat de tenir (pour les motifs invoqués par les requérants) une audience dans le projet Kruger.

Nous croyons toujours conformément au rapport d'enquête préaudience qu'une audience générique tenue à l'automne satisfera entièrement ces requérants.

Nous recommandons que le ministre ne tienne pas compte de cette demande d'audience pour toutes les raisons développées dans le rapport d'enquête précité.

Par ailleurs, il faut bien admettre qu'en procédant avec des projets d'abord et des politiques générales ensuite, nous marchons à l'envers de la logique.

Octroyer un certificat d'autorisation à la compagnie Kruger avant la tenue des audiences génériques, c'est en quelque sorte consacrer cet illogisme.

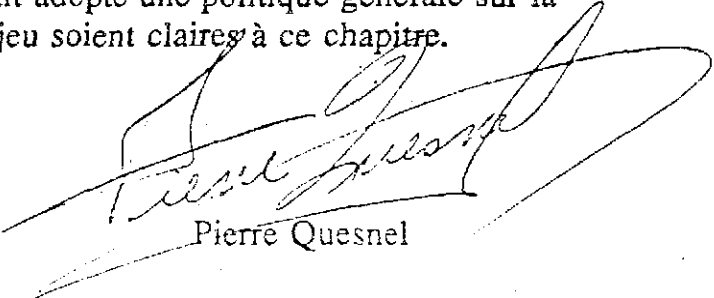
Pour mitiger cet état de fait, nous avons proposé et obtenu de la compagnie Kruger que cette dernière s'engage dans une lettre d'engagement "Bona Fide" aux obligations suivantes :

1. La compagnie Kruger s'engage à participer activement aux séances de la Commission "Audiences génériques sur la cogénération", au moins pour les séances de cette Commission qui seront tenues à Trois-Rivières.
2. La compagnie Kruger s'engage à respecter les recommandations de la Commission "Audiences génériques sur la cogénération" qui seront retenues et appliquées par le gouvernement dans le cadre d'une politique générale sur la cogénération.

Le MENVIQ qui a été consulté sur ces tractations (M. Yves-L. Pagé : DEE - M. Robert Joly : Bureau du sous-ministre) a donné son accord de principe pour la signature de la lettre d'engagement ci-indiquée. Toutefois, il a été également convenu que le document demeurera "Bona Fide" et que le certificat d'autorisation ne sera pas conditionnel à cette lettre d'engagement, ce qui à toute fin pratique enlèverait toute valeur juridique ou toute sécurité financière au certificat d'autorisation.

En effet, assujettir un certificat d'autorisation à une condition aléatoire future nous apparaît un non-sens, fondamentalement vicié en droit administratif, comme en pratique bancaire.

La compagnie Kruger a un minimum de 16 mois de travaux à compléter avant que son projet de cogénération ne soit opérationnel. D'ici là, il est à souhaiter que le gouvernement ait adopté une politique générale sur la cogénération et que les règles du jeu soient claires à ce chapitre.



Pierre Quesnel

Pièces jointes :

- Lettre mandat du ministre Pierre Paradis (11 juin 1991)
- Désistement M. Michel Pronovost (8 juillet 1991) (original)
- Exigences de M. Burcombe (28 juin 1991)
- Lettre de M. Burcombe adressée à Mme Bacon, MM. Paradis et Drouin
- Lettre de maintien de la demande d'audience de M. Burcombe (10 juillet 1991)
- Lettre d'engagement de la compagnie Kruger

Le ministre de l'Environnement

Sainte-Foy, le 11 juin 1991

Monsieur Bertrand Tétreault
Président
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT
12, rue Sainte-Anne, 1er étage
Québec (Québec)
G1R 3X2

Monsieur le Président,

En ma qualité de ministre de l'Environnement et conformément à l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du dossier "Projet de cogénération de l'usine Kruger Inc."

Considérant que dans ce dossier les intervenants ont souhaité qu'une telle démarche ait lieu, je vous demande de faire en sorte que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement entreprenne immédiatement les procédures requises et qu'un rapport sommaire de cette médiation environnementale me soit produit dans un délai de trente (30) jours.

.../2

3900, rue de Marly
6e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
Téléphone (418) 643-8259
Télecopieur (418) 643-4143

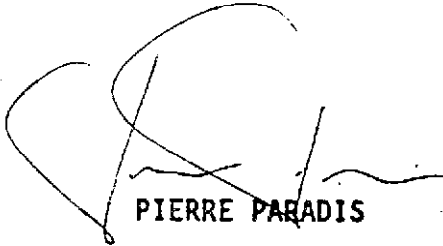
5199, rue Sherbrooke Est
bureau 3860
Montreal (Québec)
G1T 3X9
Téléphone (514) 873-8374
Télecopieur (514) 873-2413



/2

Concernant l'évaluation environnementale générique des projets de cogénération, je vous confirme que le Conseil des ministres, lors de sa réunion du 28 novembre 1990, confiait au ministère de l'Environnement le soin de tenir des audiences publiques sur ce sujet. Donc, je mandaterai prochainement le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir de telles audiences.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.



PIERRE PARADIS

Trois-Rivières, le 8 juillet 1991

M. Pierre Paradis
Ministre de l'Environnement
3900 rue Marly, 6ième étage
Sainte-Foy, G1X 4E4

Monsieur Le Ministre,

La présente fait suite au mandat de médiation confié au Bape dans le cadre du Projet Kruger.

Suite aux démarches effectuées dans ce dossier par le médiateur, M. Pierre Quesnel, soyez avisé que nous désirons retirer notre demande d'audience publique dans le cadre du Projet de Cogénération de la Kruger, aux deux conditions suivantes:

1) Des audiences génériques sur la cogénération devront être tenues par le Bape au début de l'automne 1991, avec une ou plusieurs séances de la commission d'enquête dans la région de Trois-Rivières.

2) La compagnie Kruger doit s'engager à mettre sur pied une station d'analyse des pollutions atmosphériques dès la mise en marche de son projet de cogénération afin de vérifier que les résultats de son étude d'impact (modèle de dispersion et respect de la norme) soient conformes à la réalité opérationnelle de l'unité de cogénération. Si les résultats ne s'avéraient pas satisfaisants suite aux vérifications les correctifs appropriés devront être apportés.

A cet effet, un suivi environnemental devra être fait par le Menviq, dès la mise en marche du projet.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel Pronovost
Michel Pronovost
6220 De La Montagne
Trois-Rivières Ouest
G8Y 5K3

Pierre Quasnel
BAPE
12 Rue Ste Anne
Quebec

① de 3

Fax (418) 643-9474

J. E. BURCOMBE
111 WHITE
VAUDREUIL
J7V 8P2
Tel (514) 455-9482
le 28 Juin 91

Objet: projet de Cogeneration: Kruger.

Monsieur,

Suite à notre visite ensemble à l'usine de Kruger avec messieurs Edanowicz et Tobin le 20 juin, le Mouvement au courant a formulé, tel que promis pour le 28 Juin, la position suivante:

Nous partageons votre opinion (et celle de Mme Bacon énoncé le 6 Dec 90) que ce sera utile à tenir des audiences générales sur la cogeneration, mais sous certaines réserves.

Premièrement le ministère de l'énergie et des ressources (MER) publiera le plus vite possible un document de consultation sur le rôle de la cogeneration dans la politique énergétique du Québec et plus spécifiquement dans le cadre de la "Stratégie Québécoise d'efficacité énergétique" (la stratégie) qui est en train d'être élaboré par le MER. On ne peut pas parler de la cogeneration seul. C'est importante qu'il y aura un mécanisme de coordination entre une politique de cogeneration et la Stratégie, au niveau ministériel et au niveau de la consultation publique.

Dans cette perspective nous proposons que les discussions sur la cogeneration

seront encadré dans la consultation publique promise par Mme Bacon sur la Stratégie.

En ce qui concerne le déroulement des audiences nous proposons que le mandat donné au BAPE sera sous section 6.3 de la loi sur l'environnement, pour la formation d'une commission d'enquête. Nous prévoyons une première partie des audiences 1 mois (ou plus) après la publication des documents de consultation. hors de cette première partie le public posera des questions au promoteur et aux autres ministères et organismes impliqués dans le dossier, y inclus évidemment Hydro-Québec. De plus, à ce point-ci l'envergure de l'enquête et le champ de compétence de la commission seront mieux précisé.

Orsuite un délai d'au moins deux mois doit être accordé pour les réponses aux questions est la rédaction des mémoires pour présentation pendant la deuxième partie des audiences.

La commission publiera son rapport 2 ou 3 mois après la fin des audiences et le rendra publique immédiatement.

Cet rapport peut être le basis d'une politique pour l'installation des systèmes de cogénération. Cependant chaque projet spécifique doit être toujours l'objet d'une consultation publique sous section 31.3 de la loi.

Dans le cas particulier de Kruger, où leur nouvelle machine à papier # 10 est déjà en pleine production avec une chaudière de relève, nous croyons qu'il y a maintenant aucune urgence pour l'installation d'un système de cogénération (À cet égard nous demandons copie du certificat d'autorisation pour la chaudière émise par le MENV (Q)) Le projet de Kruger doit être revu dans la perspective d'une politique définitive sur la cogénération. Donc nous ne sommes pas prêt à laisser tomber notre demande d'audience.

Entre temps nous aimerions travailler avec la compagnie Kruger pour élaborer le potentiel de réduction de leur demande de l'énergie (électrique et autre)

merci John Burcombe
pour le mouvement au cours

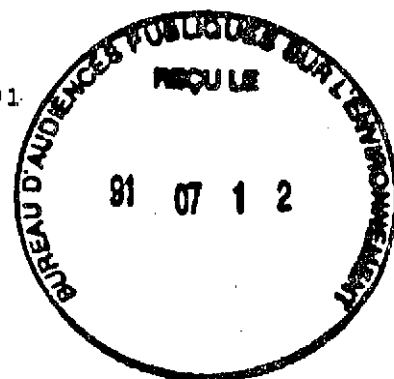
P.S. En lisant la transcription de votre réunion avec Kruger le 9 mai 1991, nous notons pas de référence à nos questions et préoccupations sur l'efficacité énergétique. Est ce que le sujet était discuté avec messieurs Zdanowicz et Tobin ?

Montréal, le 9 juillet 1991

Mme L. Bacon, Ministre
Ministère de L'énergie et des ressources

M. P. Paradis, Ministre
Ministère de L'environnement

M. R. Drouin, Président du Conseil
Hydro-Québec



re: Dossier de la cogénération

Madame, Messieurs,

Le Mouvement au Courant, dont le mandat est de veiller à l'utilisation et à la gestion rationnelle des ressources naturelles, particulièrement des ressources énergétiques, est préoccupé par les implications multiples et importantes du projet de la compagnie Kruger à Trois-Rivières.

Comme vous le savez, Kruger projette, en effet, de construire des équipements de cogénération à son usine de Trois-Rivières. Dans ce contexte, la compagnie a préparé une étude d'impacts environnementaux laquelle a, par la suite, été rendue publique.

J'ai, à l'intérieur de la période de consultation prévue, déposé, pour le Mouvement au Courant, une requête officielle auprès du BAPE afin que ce projet soit soumis à un processus d'audiences publiques.

Nous avons constaté, à l'analyse du dossier, que les implications de cette demande d'autorisation de la compagnie dépassaient largement le cadre de ce projet spécifique et qu'une autorisation de construire à ce moment-ci allait orienter, de façon significative, le rôle et la place de la cogénération dans la production énergétique au Québec sans qu'une politique sur cette question n'ait été formulée et débattue publiquement.

De plus, nous avons appris que le BAPE devait tenir des audiences génériques sur la question de la cogénération au début de l'automne afin précisément d'étudier la question, d'en dégager les implications et d'établir les paramètres nécessaires à l'évaluation de ce type de projet.

Finalement, nous savons que la Ministre Bacon s'est engagée à déposer, à l'automne, une politique d'efficacité énergétique qui devra nécessairement tenir compte du rôle particulier de la cogénération dans la satisfaction des besoins énergétiques du Québec.

Nous sommes donc fortement étonnés de constater que la demande d'autorisation de la compagnie Kruger, qui constitue une première au Québec, n'ait pas été reportée après que le gouvernement, en collaboration avec Hydro-Québec, aura identifié l'ensemble des implications de ce mode de production et aura arrêté une politique claire à ce sujet.

Il nous apparaît évident que les termes et conditions consentis à cette compagnie, à la fois par les ministères de L'environnement et de L'énergie ainsi que par H-Q créeront un précédent dont les futurs producteurs éventuels voudront, avec raison, se prévaloir, bien qu'il soit à peu près certain que l'évaluation générale de la cogénération par les organismes que vous représentez amènera des changements importants aux conditions de développement de la cogénération au Québec.

Pour toutes ces considérations, nous vous demandons:

- que le processus d'évaluation du projet soit suspendu par le ministère de L'environnement et par le BAPE jusqu'à ce que l'audience générique ait eu lieu;
- que toute la politique de cogénération soit évaluée dans le contexte de la politique d'efficacité énergétique que déposera, à l'automne, la Ministre Bacon;
- que, dans la perspective d'une audience générique sur la cogénération, les ministères de L'environnement et de L'énergie préparent et rendent public un document de discussion sur la question et ce le plus rapidement possible;
- que les négociations entreprises entre la compagnie Kruger et H-Q sur les conditions d'achats de la production électrique et les conditions tarifaires soient suspendues jusqu'à l'adoption d'une politique officielle par le gouvernement;
- que toutes les négociations entre H-Q et les autres producteurs potentiels de cogénération soient suspendues pour le moment;
- que, même si des paramètres généraux sont mis en place pour régler la cogénération, cela n'annule pas la nécessité d'avoir une évaluation des particularités spécifiques de chaque projet.

Nous espérons que vous partager notre opinion sur la nécessité de voir toute cette question dans son ensemble et que vous pourrez nous faire part de vos positions le plus rapidement possible. Vous comprendrez qu'entretemps nous ne pouvons retirer notre requête pour la tenue d'une audience spécifique sur le projet de la compagnie Kruger.

Respectueusement,



John Burcombe, porte-parole

MOUVEMENT AU COURANT

111, rue White, Vaudreuil
j7v8p2 - tél. 514-455 9482

→ c.c.m.B. Tétrault, président
BAPE

Commissaire

B A P E

12 Rue St^e Anne

Québec QC

G1R 3K2

111 WHITE
VAUDREUIL
J7V 8P2

Tel (514) - 455-9482

(819) 849-7214

" " -9716

le 10 Juillet 1991

Objet: Projet de cogénération de Kruger.

Monsieur,

Tel que convenu, suite à notre réunion à Bécancour le 8 juillet dernier, nous avons envoyé à Mme. Bacon, ministre de l'énergie; M. Paradis, ministre de l'environnement et M. Drouin, président du conseil d'Hydro-Québec; une lettre portant sur nos préoccupations concernant la cogénération en général et le projet de Kruger en particulier.

En attendant des réponses à cette lettre, nous devons maintenir notre demande d'audiences publiques dans le cas de Kruger.

Bien à vous

John Burcombe.

pour le Mouvement au Courant.

Kruger Inc.
Siège social

Le 24 juillet 1991

Monsieur Pierre Paradis
Ministre de l'Environnement
3900, rue Marly, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4

Objet: Projet de cogénération à Trois-Rivières

Monsieur le Ministre,

En regard de la demande d'audience de M. John Burcombe relativement à notre dossier "Cogénération Électricité-Vapeur", la compagnie Kruger est disposée à s'engager "Bona Fide" à respecter les conditions suivantes advenant l'obtention immédiate d'un certificat d'autorisation pour le projet cité en rubrique.

1. La présente lettre d'engagement ne sera pas une condition attachée au certificat d'autorisation qui sera émis. Elle aura en lieu et place un caractère "Bona Fide".
2. La compagnie Kruger s'engage à participer activement aux audiences génériques sur la cogénération, au moins pour les séances de cette commission qui auront lieu dans la région de Trois-Rivières.

.../2

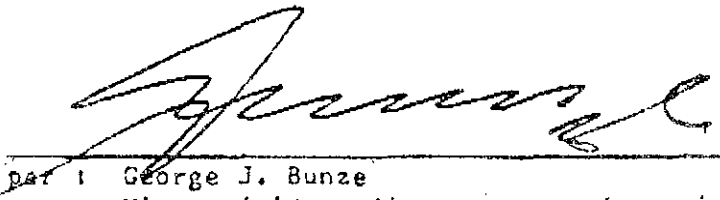
Kruger Inc

Monsieur Pierre Paradis
Le 24 juillet 1991
Page 2

3. Dans la mesure de ce qui sera possible et raisonnable, selon l'avis de la société Kruger et/ou du gouvernement, eu égard à tous les critères dont non limitativement des critères financiers, la société Kruger s'engage à mettre en application, pour ce qui est applicable à son projet lorsqu'il sera opérationnel, les recommandations qui seront proposées par la Commission des Audiences génériques sur la Cogénération et qui seront éventuellement retenues par le gouvernement dans le cadre d'une politique générale sur la Cogénération au Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kruger inc.



Par: George J. Bunze
Vice-président Finances et trésorerie
et chef des services financiers

GJB/11